

APPEL A CANDIDATURE

EXPOSITION VENTE « Noël avec les Métiers d'art »

-
Les 13, 14, 15 décembre 2024
Chapelle Saint Etienne,
Place Ziem à Beaune



L'association des Métiers d'Art en Côte d'Or organise une exposition à la Chapelle Saint-Etienne avec le soutien de la mairie de Beaune :

- 13 décembre de 14h à 19h
- 14 décembre de 10h à 19h
- 15 décembre de 10h à 18h

- Installation : Vendredi 13 décembre de 8h à 14h
- Démontage : Dimanche 15 décembre de 18h à 20h

Dossier à retourner avant le 15 JUIN 2024 à la coordinatrice :



Harmonie MARIETTE

Association Métiers d'Art en Côte d'Or
25 rue de la VERRERIE
21370 VELARS-SUR- OUCHE

Mail : metiersdartencotedor@gmail.com

TEL : 06 11 92 29 77

- Nom de l'entreprise :
- Nom et prénom du gérant :
- Adresse :
.....
.....
- N° de Siret ou adhérent Maison des Artistes.....
- Tel / portable.....
- Mail
- Site internet.....
- Réseaux sociaux

- Type de Production
- Descriptif des pièces, créations exposées :
.....
.....
.....
.....
.....

- Règlement :

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler la manifestation en cas de force majeure (sécurité non assurée, nombre d'exposants non atteint etc.).

Les désistements ne pourront donner lieu à remboursement sauf cas de force majeure (avec justificatif), ou si l'exposant trouve un remplaçant répondant à la qualité de la manifestation !

Face à un trop grand nombre de candidature par rapport au nombre de place proposée, l'association sélectionnera en fonction de la diversité des exposants ainsi que de la qualité des créations. **Etre adhérent ne garantit pas une place automatique.**

L'association MAECO sera seule juge de l'affectation des emplacements.

La vente d'œuvres et articles d'artisanat d'art est réservée aux seuls professionnels des secteurs d'activités concernés, la revente est proscrite.

Les tarifs exposés ne doivent pas faire l'objet de promotions ou de soldes.

Les artisans s'engagent à être présents tout au long de l'exposition et à respecter les créneaux horaires d'installation et de remballage de leurs stands.

- Conditions générales :

L'association se réserve le droit d'affecter les emplacements en fonction du nombre et de la diversité des exposants.

- Emplacement mis à disposition : 3,00 x 2,20m à confirmer selon le nombre d'exposants. **Attention, la disposition de la salle est telle, qu'il faut prévoir un stand plutôt « long et étroit ».**

- Le matériel d'exposition est à la charge de l'exposant ainsi que l'éclairage du stand. Les rallonges et multiprises ne sont pas fournies.
- Besoin d'électricité : OUI NON
- Besoin de grilles de 1,00 x 2,00 m (min 2) : OUI NON le nombre :
- Besoin de table de 2,00 m (en dépannage) : OUI NON le nombre :

- Participation financière : Chèque encaissé au moment de la manifestation.

- Un chèque d'un montant du prix de la participation soit :

==> 50 euros si vous êtes adhérent de l'association en 2024 (cotisation réglée).

==> 95 euros si vous n'êtes pas adhérent, chèque libellé à l'ordre de Métiers d'Art en Côte d'Or.

- Un chèque de caution de 100 euros libellé à l'ordre de Métiers d'Art en Côte d'Or qui sera rendu à la fin de la manifestation.

- Sécurité et responsabilité civile :

Les exposants sont tenus d'observer les règles de sécurité imposées par les règlements et les organisateurs (plan Vigipirate).

Les exposants sont responsables des dommages éventuels occasionnés par eux ou leurs préposés, aux personnes, aux biens et marchandises d'autrui ainsi qu'aux aménagements et installations de la salle.

Ils devront être couverts par une assurance multirisque responsabilité civile.

DOSSIER COMPLET A RETOURNER POUR LE 15 JUIN 2024 - Tout dossier incomplet sera refusé.

- Documents à fournir :

- Un justificatif du statut : extrait d'immatriculation au Répertoire des métiers ou Maison des artistes pour tous.
- Une attestation d'assurance responsabilité civile de l'entreprise mentionnant la prise en charge de la manifestation.
- Un chèque d'un montant du prix de la participation soit : 50 euros (adhérent) ou 95 euros (non adhérent)
- Un chèque de caution de 100 euros libellé à l'ordre de Métiers d'Art en Côte d'Or qui sera rendu à la fin de la manifestation.
- 3 photos de vos pièces pour les non adhérents (Envoi par mail recommandé à metiersdartencotedor@gmail.com - Utilisation éventuelle dans le cadre de la communication)
- Une enveloppe suffisamment affranchie.

La candidature entraîne l'acceptation de l'ensemble du règlement de la manifestation.

L'association Métiers d'Art en Côte d'Or validera les demandes de participation au plus tard le 15 septembre 2024, vous en serez informés par mail.

Cachet et signature précédés de la mention « Lu et approuvé » et « je m'engage à exposer »)

Date :/...../ 2024.